

Image not found or type unknown



Donation d'un parent étranger

Par **bbpaulbn**, le **23/05/2014** à **08:26**

J'aurais besoin d'une précision concernant une donation de 120k€ faite par un père résidant et de nationalité Britannique, à son fils également britannique résidant en France depuis 15 ans.

J'ai cru comprendre dans la convention entre états que la donation ne serait pas imposable en France, mais je n'en suis pas certaine du tout. Le bénéficiaire sera-t-il soumis aux mêmes règles qu'un donation franco-française (exonération sur les 100k€) puis taxation des 20k€ supplémentaires ?

Merci d'avance